

Image not found or type unknown



prescription de déclaration de suspension de permis

Par **AB884**, le **18/02/2022** à **14:41**

bonjour, suite à une suspension de permis en 2004, si demain je me présente chez un assureur avec une voiture que j'ai achetée, dois je lui parler de cette suspension de permis 16/17 ans après?

merci

Cdt

Par **Louxor_91**, le **19/02/2022** à **01:32**

bonjour,

c'est même 18 ans après !? Suspension... donc permis récupéré ? Ce qui intéresse votre assureur c'est votre taux de bonus/malus ? il le saura de toutes façons... le soucis est que si ça peut être considéré comme une fausse déclaration, en cas d'accident votre contrat sera caduc.